

Tribunal de première instance de Bouaké Il prend cinq ans pour avoir découpé à la machette sa locataire

Son certificat médical ne l'a pas sauvé de la prison.

Si le certificat médical qu'a brandi l'avocat et frère aîné du prévenu Doumbia Ismaël comme joker a fini par toucher la fibre sensible de Mme le procureur, qui a même requis que le prévenu soit interné dans un centre de santé plutôt que de le jeter en prison, cela n'a pas eu le même effet sur le président du tribunal qui l'a reconnu coupable des faits mis à sa charge et l'a condamné à 5 ans d'emprisonnement ferme. C'était lors de l'audience des flagrants délits qui a eu lieu mercredi dernier, au tribunal de Bouaké. Si le tribunal a eu la main très ferme, c'est qu'il est reproché à Doumbia Ismaël, 49 ans, ivoirien, prophète de son état, résident à Bouaké d'avoir porté des coups et blessures volontaires avec une machette à Douabou Lou Liliane, le 14 avril dernier, aux environs de 4 heures du matin. À la barre, la victime dont le visage est marqué par des blessures, expliquera qu'au petit matin de ce 14 avril, elle rentrait à la maison avec son compagnon lorsque Doumbia Ismaël, qui est son logeur, s'en prend à eux à coups de machette. « Mon compagnon a réussi à prendre la poudre d'escampette. Quand moi je suis restée prisonnière des griffes de mon agresseur qui n'a pas hésité à me porter plusieurs coups de machette », a-t-elle expliqué, les larmes aux yeux. Avec une certaine suffisance, Doumbia Ismaël reconnaît les faits tels que relatés par sa pauvre victime. Et de don-

ner la raison principale qui l'a poussé à agir ainsi. « Je ne supporte pas qu'on me dérange au moment où je dors », a-t-il lancé pour justifier son acte horrible. Mais, Mme le procureur a senti que dans le déroulé des faits tels que relatés par l'accusé, il y avait des incohérences. C'est alors qu'elle va demander à la salle, si le prévenu avait un parent proche qui s'y trouvait. « Je suis à la fois son conseil, son grand frère et l'aîné de la famille. Je suis avec un autre de ses grands frères qui, lui, est professeur en médecine », dira Me Doumbia Ibrahim, son frère d'avocat. Pour venir au secours de son frère cadet, il brandit un certificat médical qu'il a pris soin de faire photocopier. Il remet un exemplaire au président du tribunal et à Mme le procureur. Cette dernière lit à haute voix le contenu du certificat médical. Il est mentionné clairement que depuis 2011, le prévenu souffre de troubles mentaux. « C'est vrai qu'il souffre de troubles mentaux mais qu'avez-vous fait depuis 2011 pour ne pas qu'une situation aussi dramatique survienne ? », a interrogé l'avocat. « Il est sous traitement et tous les mois, nous (ses frères et sœurs) lui envoyons de l'argent pour ne pas qu'il soit dans le besoin et qu'il aille faire n'importe quoi en dehors de la maison qui est la cour familiale », a répondu l'avocat. S'appuyant sur le certificat médical, Mme le procureur a plaidé auprès du tribunal à mots couverts la relaxe du prévenu pour qu'il soit interné dans un centre

spécialisé afin qu'il puisse poursuivre ses soins. Le président du tribunal, lui, avait une autre appréciation.

« Aucun élément médical n'est venu attester, au moment des faits, que le prévenu était dans un état normal ou

non », a-t-il dit. Reconnu donc coupable, il lui a infligé 5 ans d'emprisonnement ferme et il devra payer 400 mille FCfa

comme dommages et intérêts à la victime ■

CHARLES KAZONY
CORRESPONDANT REGIONAL



MINISTRE DES INFRASTRUCTURES
ECONOMIQUES

République de Côte d'Ivoire

PROJET DE RENFORCEMENT DE
L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE EN MILIEU
URBAIN

Crédit IDA N°5921-CI





BANQUE MONDIALE

RESULTATS DE L'AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N° 004/PREMU/CA/17 SELECTION DE CONSULTANTS RELATIFS AU SUIVI ET CONTROLE DES TRAVAUX DE RENFORCEMENT DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA VILLE DE BEOUMI

Objet du marché : Selection de consultants relative au suivi et contrôle des travaux de renforcement de l'alimentation en eau potable de la ville de Béoumi.

- Pour être retenus sur la liste restreinte, les cabinets devaient justifier :
- Expérience spécifique en suivi et contrôle d'au moins deux (02) projets de construction ou de réhabilitation des installations de production d'eau potable en milieu urbain.

Consultants (firmes)	Pays	Adresse et Pays (de la firme ou Chef du groupement)
Groupement SGI CI/SGI INGENIERIE SA	Suisse	Chef du groupement : SGI INGENIERIE SA Pays : Suisse Adresse : 110-1228 Plan-Les-Ouates Genève Contact : +41 0 22 979 49 00
Groupement CABINET MERLIN/ CABINET MERLIN AFRIQUE DE L'OUEST	France	Chef du groupement : CABINET MERLIN Pays : France Adresse : 69289 LYON CEDEX02-France Contact : 00 33 4 72 32 56 37
Groupement IGIP Afrique/ IGIP/ IETF	Burkina Faso	Chef du groupement : IGIP Afrique Pays : Burkina Faso Adresse : 01 BP 4893 OUAGADOUGOU 01 Contact : 00 226 25 34 15 29
Groupement CEFACL/ HYDROCO	Côte d'Ivoire	Chef du groupement : CEFACL Pays : Côte d'Ivoire Adresse : 08 BP 1470 ABJ 08 Contact : 22 49 37 04
Groupement ETEIFA/ TERRABO	Maroc	Chef du groupement : ETEIFA Pays : Côte d'Ivoire Adresse : 06 BP 791 Abidjan 06 Contact : 22 52 24 20
CID	Maroc	Pays : Maroc Adresse : Contact : +212 537 579 500

Les cabinets n'ayant pas été retenus sur la liste restreinte : Groupement CONS'A/PPSEC/INGENIERIE AQUATIS, Groupement 2EC/SOGED, Groupement FASO INGENIERIE/HYDROCONSULT INTERNATIONAL, Groupement COMETE INTERNATIONAL/SONEDE INTERNATIONAL/ARC INGENIERIE, Groupement SEFCO INTERNATIONAL-BF/SEFCO INTERNATIONAL-CI, Groupement MCG/SAFI/SIC, GAUFF INGENIEURS, BRL INGENIERIE CI, Groupement CINTECH/BPL/ABP, Groupement CANAL EAU/BERGECE/GTAH, Groupement SAGU/BEREST, Groupement STUDI INTERNATIONAL/SACI, Groupement AG7/GECI EXPERTS CONSEILS/BERA, Groupement BANI/ECG, CIRA.

Pour toutes informations complémentaires, prière, contacter la
Cellule de Coordination du Projet de Renforcement de l'alimentation en Eau potable en Milieu Urbain sise
aux Il Plateaux-Vallon Cité LEMANIA lot n°1802,
Code postal : 08 BP 2346 ABIDJAN 08- Côte d'Ivoire
Numéro Tél: (225) 22409090/91 - Fax : (225) 22 41 35 59

AVIS D'ENQUETE DE COMMODO ET INCOMMODO

Madame le Maire de la Commune de Port-Bouët a l'honneur de porter à la connaissance du public qu'en application de la lettre n°00796/MCLAU/DGUF/DDU/SAS/DT/CJ du 27 Février 2017 du Ministère de la Construction, le Logement, de l'Assainissement et de l'Urbanisme (Direction Générale de l'Urbanisme et du Foncier, Direction du Domaine Urbain), une enquête de Commodo et Incommodo d'une durée de trente (30) jours allant du 26 Avril au 26 Mai 2017 inclus, est ouverte dans les locaux de la Direction des Services Techniques de la Mairie de Port-Bouët en vue d'une demande d'établissement d'Arrêté de Concession Définitive sur la parcelle de terrain de 50 ha 21 a 62 ca sise au village Ako (Commune de Port-Bouët) formulée par le Groupe IVOIRE, Tel. : 22 50 68 52/40 97 48 44 / 59 55 10 59 conformément au plan joint à la demande et sous réserve de son exactitude.

Monsieur TOURE Abdoulaye, Directeur des Services Techniques de la Mairie de Port-Bouët nommé Commissaire Enquêteur par Décision Municipale N°127 du 18 Avril 2017 de Madame le Maire, a qualité pour recevoir et enregistrer toutes les opérations qui pourraient être faites, sur un registre ouvert à cet effet et ce, tous les jours ouvrables aux heures réglementaires.

Port-Bouët, le 19 Avril 2017

P/Le Maire et P'intérim
Le 1^{er} Adjoint au Maire
TOURE LASSENI